

Le procès des « bébés congelés » s'ouvre à Tours

Véronique Courjault comparait devant la cour d'assises pour le meurtre de trois de ses enfants en 1999, 2002 et 2003

Son mari la regardait depuis longtemps sans la voir, mais ne l'a jamais lâchée depuis ses terribles aveux. En janvier, Jean-Louis Courjault a été mis hors de cause après avoir été soupçonné de « complicité d'assassinat » de ses enfants, et il met les bouchees doubles pour adoucir la peine son épouse, Véronique, qui risque la réclusion criminelle à perpétuité. Du mardi 9 au mercredi 17 juin, Véronique Courjault répondra devant la cour d'assises d'Indre-et-Loire, à Tours, de l'« assassinat » de trois de leurs bébés, consécutif à des grossesses dissimulées et à des accouchements clandestins en 1999, 2002 et 2003.

Selon son avocat, Marc Morin, Jean-Louis Courjault « aime toujours » sa femme, malgré le triple infanticide qu'elle a tardé à confesser, et dont elle a toujours affirmé qu'il n'en a rien su. Depuis son incarcération en octobre 2006, il veille sur leurs deux fils, Jules et Nicolas, aujourd'hui âgés de 14 et 12 ans.



Les époux Courjault le 22 août 2006, un mois après la découverte des cadavres des bébés. A. JOCARD/AFP

Profond mal-être

Mais c'est d'un geste domestique, aussi machinal que les regards qu'il posait sur elle, que Jean-Louis a trahi le terrible secret de « Véro ». Le 23 juillet 2006, en ouvrant le congélateur de leur domicile de Séoul pour faire de la place à une boîte de trois kilos de maquereaux qu'on venait de lui livrer, cet ingénieur français spécialisé dans les moteurs diesels, expatrié en Corée du Sud pour le compte d'une société américaine, a découvert une paire de sacs en plastique givrés contenant chacun un corps de nouveau-né : deux garçons de 3,2 kg et 3,6 kg, dont les autopsies ont révélé qu'ils étaient morts d'asphyxie par compression faciale.

En France, où Véronique était en vacances avec leurs deux fils, c'était la nuit. Il a donc fait prévenir la police par un collègue coréen, et s'est plié à des tests ADN. Puis, avec l'accord des autorités sud-coréennes, il a rejoint sa famille. Début août, les résultats des expertises sud-coréennes sont tombés : les Courjault

étaient bien les géniteurs des bébés morts. Le 22 août, lors d'une conférence de presse, ceux-ci ont juré être étrangers à toute cette affaire, évoquant une erreur et même une manipulation de la justice sud-coréenne. En garde à vue le 11 octobre, Véronique a avoué et Jean-

Louis, mari gentil mais lunaire, est tombé des nues.

L'enquête judiciaire a révélé le profond mal-être de la discrète et peu expansive Véronique Courjault. Jean-Louis Courjault se reproche toujours de ne l'avoir pas perçu. Le couple s'est connu en 1987 à

L'enquête a commencé en Corée du Sud en 2006

23 juillet 2006 Découverte par Jean-Louis Courjault des cadavres de deux nouveau-nés dans le congélateur de son domicile de Séoul.

25 juillet 2006 M. Courjault effectue des tests ADN à la demande des autorités sud-coréennes. L'expertise désigne M. Courjault et sa femme Véronique comme les parents des deux bébés.

22 août 2006 Les époux Courjault affirment lors d'une conférence de presse qu'ils sont étrangers aux faits.

10 octobre 2006 Des tests français confirment les conclusions coréennes. Les époux sont placés en garde à vue. Le lendemain, M^{me} Courjault reconnaît avoir accouché deux fois clandestinement et avoir tué les bébés en 2002 et 2003. Elle avoue un troisième infanticide commis en 1999 en France.

23 janvier 2009 M. Courjault obtient un non-lieu.

9 au 17 juin Procès de Véronique Courjault devant la cour d'assises de Tours pour triple infanticide.

Tours, où Véronique Fièvre étudiait la sociologie, sans réussite et sans conviction. Ils se sont mariés le 12 novembre 1994 – en noir car c'était la saison des fêtes de fin d'année et des vêtements sombres, ont-ils toujours expliqué –, juste après que Véronique eut annoncé à Jean-Louis qu'elle était enceinte de plus de cinq mois.

Jean-Louis, qui n'a jamais détecté aucune des grossesses de sa femme, a toujours rêvé tout haut d'une grande famille. Pour Véronique, sixième d'une fratrie de sept dans une famille de viticulteurs, il n'en est pas question. Dans ce milieu rude, elle a fui les médecins comme la peste et a reconnu durant l'enquête ne plus avoir eu recours à la contraception depuis la naissance de Nicolas.

A cette époque, avec ses 74 kg pour 1,54 m, Véronique coexistait avec Jean-Louis dans une paisible torpeur conjugale, ponctuée d'une vie sexuelle sporadique et morne. En façade, la jeune femme demeurait une épouse dévouée et jault comparait du mardi 9 au mercredi 17 juin devant la cour d'assises d'Indre-et-Loire, une autre femme, Valérie Serres Le Gall, répondra, les 11 et 12 juin, de faits similaires à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor).

En mars 2008, un membre de sa famille avait découvert dans un congélateur de la maison un nouveau-né de sexe féminin, emballé dans un sac en plastique, alors qu'elle était déjà mère de deux garçons de 5 ans et demi et 3 ans. Elle a accouché, en septembre 2008 au centre pénitentiaire de Rennes, d'une fillette, à la surprise de l'administration pénitentiaire qui n'était pas informée. ■

P. Jo.

Patricia Jolly

Crash de l'AF 447 : plusieurs corps ont été repêchés

Rio de Janeiro
Correspondant

L'armée brésilienne a repêché dix-sept corps, samedi 6 et dimanche 7 juin, et un certain nombre de débris identifiés comme provenant de l'Airbus d'Air France qui s'est abîmé dans l'océan Atlantique dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin. Les autorités brésiennes ont refusé de préciser leur état, par respect pour les familles. « Ce n'est pas dans l'intérêt public », a déclaré un porte-parole militaire. « Des centaines d'objets » ont également été repérés.

L'un des corps a été récupéré par la frégate française *Ventôse*, mais la plupart sont à bord de la frégate brésilienne *Constituição* en route vers l'archipel de Fernando de Noronha, à un peu plus de 800 km du lieu du crash de l'Airbus et à 360 km de la côte brésilienne. Le navire devait arriver lundi à destination. Les corps seront alors transportés en avion à l'institut médico-légal de Recife, où une morgue a été installée. La marine a également récupéré un sac à dos en nylon avec un ordinateur portable, une mallette en cuir contenant un billet d'Air France et un fauteuil de couleur bleu avec un numéro de série.

Les objets retrouvés, indique-t-on, n'appartiennent pas nécessairement aux victimes repêchées. Parmi les nombreux objets repérés figurent des sièges portant la marque Air France et des masques à oxygène. Mais la priorité est au repêchage des corps.

Météo difficile

Après avoir annoncé, jeudi 4 juin, trop précipitamment et de manière erronée, qu'elle avait récupéré des débris de l'Airbus, l'armée brésilienne prend soin désormais de remonter et d'identifier sans équivoque les objets flottant sur l'océan avant d'en faire état publiquement. Elle semble avoir décidé, également pour ménager les familles, de ne plus publier de détails précis sur la nature des objets personnels repérés.

Le repêchage des corps devrait permettre à l'aéronavale de resserver la zone des recherches qui s'étend, pour l'instant, sur plus de 200 km². Quatorze avions, douze brésiliens et deux français – un Breguet Atlantique et un Falcon 50 – et six navires, cinq brésiliens et la frégate française *Ventôse*, participent aux recherches.

Ils recevront le renfort du sous-marin nucléaire d'attaque français *Emeraude*, attendu mercredi sur zone. Ce sous-marin tentera, au moyen de ses sonars, de détecter les boîtes noires, en quadrillant la zone à raison d'un carré de 30 km² chaque jour. La pluie et les nuages bas rendent difficile le travail des équipages aériens. ■

Jean-Pierre Langellier

Huit cas d'infanticides multiples recensés depuis 2000

L'INFANTICIDE multiple, tel que Véronique Courjault a avoué l'avoir perpétré trois fois, n'est pas rare. Mais le ministère de la justice ne dispose pas de statistiques spécifiques sur cette infraction particulière – au sens d'un homicide commis par un ascendant sur son descendant –, car celle-ci n'est plus réprimée en tant que telle depuis 1994.

En effet, alors que le code pénal de 1810 faisait de l'infanticide un crime spécial, en l'assimilant à l'assassinat, celui-ci est considéré depuis le nouveau code de 1994 comme un homicide aggravé, car commis sur un mineur.

La préméditation est le plus souvent retenue par les cours d'as-

sises, qui considèrent que les femmes savent qu'elles sont enceintes, même si les cas de déni de grossesse peuvent exister et que l'infanticide peut en être la conséquence. Aussi les accusées encourrent-elles la réclusion criminelle à perpétuité.

« Néonaticide »

Au cours de l'instruction de l'affaire Courjault, les avocats du couple ont saisi le ministère de la justice – sans succès jusqu'ici –, en demandant le rétablissement d'une infraction spécifique de « néonaticide » dans le code pénal. Selon M^e Marc Morin, conseil de Jean-Louis Courjault, « les psychologues et psychiatres

expliquent que la particularité d'une mère qui commet un acte de néonaticide est qu'elle peut être physiquement enceinte sans être enceinte dans sa tête. C'est ce que l'on appelle le déni de grossesse ».

Pour M^e Morin, les mères qui conservent par-devers elles les foetus démontrent une démarche psychologique d'attachement, et ne peuvent être assimilées à des délinquantes de droit commun. L'avocat considère donc que les peines encourues ne sont pas adaptées.

Huit cas d'infanticides multiples avérés depuis janvier 2000, dont deux depuis le début de l'année 2009, ont été répertoriés par l'AFP. Tandis que Véronique Cour-

La redistribution des richesses, seule façon d'accroître le pouvoir d'achat des salariés

Pour le Conseil d'analyse économique, un meilleur partage des fruits de la croissance passe notamment par une taxation des hauts revenus

Le dernier rapport du Conseil d'analyse économique (CAE) sur le partage des fruits de la croissance en France, remis lundi 8 juin à François Fillon, annonce des lendemains qui déchantent : il est vain, fait-il valoir, d'attendre des entreprises françaises une augmentation du pouvoir d'achat des salariés. Celle-ci ne peut venir que de l'Etat, d'une politique de redistribution et d'une éventuelle taxation des plus hauts revenus.

Tel est, résumé, le diagnostic établi par les trois économistes – Gilbert Cette, Arnaud Sylvain et Jacques Delpla – qui ont travaillé pour le CAE sur un thème cher au président de la République.

Le 5 février, en pleine mobilisation sociale, Nicolas Sarkozy avait relancé le débat sur le partage de la valeur ajoutée entre capital et travail et proposé une répartition des bénéfices en trois tiers : un pour les salariés, un pour les actionnaires, le dernier réinvesti dans l'entreprise.

La suggestion du chef de l'Etat ne résiste guère à l'analyse. Le rapport du CAE, comme celui du directeur général de l'Insee, Jean-Philippe Cotis, rendu public à la mi-mai, conclut à la stabilité sur la longue période de la part des salaires dans la valeur ajoutée, autour des deux tiers : « Sur les dernières années comme sur l'ensemble de la période

de 1970-2008, le partage de la valeur ajoutée ne paraît pas « déséquilibré » en France par rapport à ce qu'il est dans d'autres grands pays industrialisés », observe MM. Cette et Sylvain.

Multiplication des faillites

Comme M. Cotis, ils font remarquer que cette stabilité globale de la part du travail s'est accompagnée, depuis la seconde moitié des années 1990, d'une baisse de la part de la rémunération de la très grande majorité des salariés (80% d'entre eux). « Le salarié médian, notent-ils, est à la fois distancé par les hauts salaires et rattrapé par les bas salaires. » Voilà qui peut expli-

quer pourquoi nombre de salariés ont le sentiment de ne pas bénéficier équitablement des fruits de la croissance.

Le rapport du CAE montre aussi que le taux de marge et le taux d'autofinancement des sociétés non financières (SNF) françaises « se sont nettement dégradés depuis 1998 » et que cette situation peut paraître « inquiétante au moment d'affronter les difficiles années 2009 et 2010 ». Autrement dit, le choc de la récession sera durement ressenti par les entreprises et l'après-crise sera difficile.

La productivité devrait encore s'améliorer dans le courant de 2010, ce qui aidera les entreprises

à restaurer leur taux de marge et à faire face au renchérissement des prix de l'énergie et à l'Etat de consolider les finances publiques.

Mais le risque de la multiplication des faillites et d'une perte pure et simple de production existe, relève Jacques Delpla. Pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés, les seules marges de manoeuvre sont du côté de la fiscalité et de la taxation des hauts revenus, plaident ces trois économistes.

Ils proposent donc de ne pas toucher au partage de la valeur ajoutée, ce qui risquerait d'avoir « des conséquences négatives » (baisse des marchés d'actions, délocalisa-

tions, etc.). Ils jugent « non pertinent aujourd'hui » d'encourager fiscalement l'épargne salariale, dans laquelle ils voient une subvention aux hauts salaires et une réduction de la consommation en période de récession de la demande.

Enfin, tout en étant favorables à la préservation de la liberté contractuelle dans le domaine des rémunérations des dirigeants, ils avancent des propositions : l'idée d'un vote consultatif des actionnaires sur ces rémunérations ou celle de bloquer les bonus des banquiers et des professionnels de marché sur plusieurs années. ■

Claire Guélaud